



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 27
Nombre de représentés : 08
Nombre de votants : 35

OBJET

Affaire n°2016-127

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016

BUDGET PRINCIPAL

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 29 août 2016 et affichée le 29 août 2016.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 3 SEPT 2016

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 6 SEPTEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi 6 septembre, le Conseil municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint, Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Karine Infante, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe (par M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint), M. Ludovic Latra (par M. Jean-Paul Babef), M. Jean-Hubert M'Simbona (par Mme Brigitte Laurestant), Mme Karine Mounien (par Mme Sonia Bitaut), Mme Catherine Gossard (par Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe), Mme Dorisca Tiburce (par Mme Bibi-Fatima Anli), M. Brandon Incana (par M. Alain Iafar), Mme Mikaëla Latra (par Mme Anne-Laure Boyer).

Arrivé (s) en cours de séance : M. Patrick Jardinot à 17h12, Mme Valérie Auber à 17h12, Mme Bibi-Fatima Anli à 17h18.

Départ (s) en cours de séance : M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint à 18h34.

Absent (s) : M. Wilfrid Cerveaux, M. Hary Auber (absent excusé), Mme Firose Gador, M. Patrice Payet.

.....
.....

LE MAIRE

OLIVIER HOARAU

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016
BUDGET PRINCIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » du mardi 23 août 2016,

Vu le rapport présenté en séance le 6 septembre 2016 relatif au budget supplémentaire 2016 du Budget Principal,

Après avoir délibéré et à la majorité (6 abstentions : M. Jardinot et Mme Auber, M. Hippolyte, M. Vassinot, Mme Le Toullec, Mme Patel),

DÉCIDE

Article 1 : d'arrêter l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 65 991 278,45 € en section de fonctionnement et à 34 979 614,75 € en section d'investissement ;

Article 2 : d'arrêter les montants du budget supplémentaire à 4 445 708,00 € en section de fonctionnement et à 13 091 961,00 € (restes à réaliser compris) en section d'investissement ;

Article 3 : d'arrêter le montant des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements 2016, ajusté en fonction de l'avancée des programmes ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016

BUDGET PRINCIPAL

Le présent rapport a pour objectif de présenter le budget supplémentaire (BS) pour l'exercice 2016.

- Le budget supplémentaire (BS) est une décision modificative (DM) qui permet :
 - d'ajuster les prévisions budgétaires opérées en début d'exercice, alors même que l'ensemble des dotations de l'Etat n'est pas connu définitivement ;
 - d'intégrer au budget de 2016 les restes à réaliser et les résultats constatés au compte administratif de 2015 ;
 - de prendre en compte l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année précédente.

■ Sur la base des éléments présentés dans la note de synthèse, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'arrêter l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 65 991 278,45 € en section de fonctionnement et à 34 979 614,75 € en section d'investissement ;
- d'arrêter les montants du budget supplémentaire à 4 445 708 € en section de fonctionnement et à 13 091 961 € (restes à réaliser compris) en section d'investissement ;
- d'approuver les montants des Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiements 2016 ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

Affaire suivie par la Direction Financière

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LE PORT

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2016

BUDGET PRINCIPAL

ET BUDGETS ANNEXES

**(EAU – ASSAINISSEMENT – FOSSOYAGE –
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)**

*
**

ANNEXE :

SYNTHESE DETAILLEE

SOMMAIRE

Introduction	Page 17
Présentation détaillée	Page 19

Le Budget Principal

La section de fonctionnement – Les Recettes	Page 19
La section de fonctionnement – Les Dépenses	Page 21
La section d'investissement – Les Recettes	Page 23
La section d'investissement – Les Dépenses	Page 24
Les écritures d'ordre	Page 26
Les principaux ratios	Page 27

Les Budgets Annexes

Le budget annexe de l'Eau	Page 30
Le budget annexe d'Assainissement	Page 32
Le budget annexe de Fossoyage	Page 34
Le budget annexe d'Assainissement Non Collectif	Page 35

Les Annexes

Annexe 1 : Les Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements	Page 36
---	---------

INTRODUCTION

La présente note de synthèse a pour objectif essentiel de présenter le **budget supplémentaire (BS)** pour l'exercice 2016. A cette occasion, il est utile de rappeler quelques notions concernant les budgets des collectivités locales.

NOTIONS CONCERNANT LES BUDGETS COMMUNAUX

Définition

Le budget est un acte d'autorisation et de prévision des recettes et des dépenses de la commune. Ces autorisations et prévisions sont soumises à deux séries de contraintes :

- des contraintes externes (situation économique générale, décisions du gouvernement, attitude des banquiers, ...)
- des contraintes internes (contrats antérieurs, charges de la dette, dépenses de personnel, poids des services, ...).

Des principes de base

- Le budget est préparé par le Maire et voté par le Conseil Municipal ;
- le budget est annuel ;
- le budget est unique ;
- le budget doit prévoir toutes les dépenses et toutes les recettes sans les contracter. Il n'y a pas d'affectation d'une recette à une dépense ;
- le budget doit être équilibré c'est-à-dire que les dépenses doivent être égales aux recettes.

Présentation

- Le budget des communes comporte deux parties votées en équilibre :

- une section d'investissement (dit aussi budget d'investissement) qui concerne les opérations qui enrichissent ou appauvrissent le patrimoine de la commune (constructions, acquisitions / ventes de biens mobiliers et immobiliers, encaissement et remboursement des emprunts, ...)

- une section de fonctionnement (dit aussi budget de fonctionnement) qui concerne les opérations courantes de la vie quotidienne (rémunération du personnel, contingents d'aide sociale et incendie, fonctionnement des services, ...).

- Les dépenses et les recettes sont prévues :

- dans des chapitres et articles qui indiquent la nature de la dépense ou de la recette (charges de personnel, eau, électricité, essence, impôts, ...)

- avec la nomenclature comptable et budgétaire M14, les dépenses et les recettes sont réparties dans dix grandes fonctions lesquelles se subdivisent en sous fonctions et rubriques permettant de connaître le niveau d'intervention de la collectivité dans ses différents domaines de compétences.

Exécution du budget

L'exécution du budget nécessite l'intervention de deux personnes distinctes et indépendantes :

■ Le Maire, exécutif de la collectivité, en qualité d'ordonnateur : engage, liquide et mandate les dépenses sans dépasser les montants (appelés crédits) prévus aux chapitres et articles.

Le mandat est un document comptable accompagné de pièces justificatives - factures, marchés, conventions - transmis par le Maire au Comptable Public pour permettre le paiement de la dépense si la trésorerie (l'argent en caisse) de la commune est suffisante.

On peut donc disposer de crédits au chapitre de la dépense mais ne pas avoir d'argent en caisse : dans ce cas, le mandat émis n'est pas payé au fournisseur. A l'inverse, il peut y avoir de l'argent en caisse mais des crédits insuffisants au chapitre de la dépense : dans ce cas, le Maire ne peut pas établir de mandat. Pour le fournisseur, le résultat sera le même : il n'est pas payé.

La démarche est identique pour l'exécution des recettes. Des titres de recettes sont émis par le Maire permettant au Comptable Public d'en réclamer le paiement aux débiteurs concernés. Le recouvrement des recettes par le Comptable alimente la trésorerie de la Commune.

■ Le Comptable Public, agent du Trésor Public, en qualité de comptable de la commune : contrôle et paye la dépense.

LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016

Le budget supplémentaire (BS) est une décision modificative (DM) qui permet :

- d'ajuster les prévisions budgétaires opérées en début d'exercice, alors même que l'ensemble des dotations de l'Etat n'est pas connu définitivement ;

- d'intégrer les restes à réaliser et les résultats du compte administratif de l'exercice précédent au budget en cours ;

- de prendre en compte l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année précédente.

Entre le vote du Budget Primitif (BP) et l'adoption du BS, il peut exister d'autres décisions modificatives. De même, après le vote du BS, des décisions modificatives peuvent encore être adoptées jusqu'au 31 décembre en ce qui concerne l'investissement et jusqu'au 21 janvier de l'année suivante en ce qui concerne le fonctionnement.

Cette note de synthèse aborde tout d'abord, le budget supplémentaire de la Ville suivant la nature des recettes et des dépenses. Elle est complétée par l'approche fonctionnelle. Une présentation des principaux ratios est faite avant celle des budgets annexes (Eau, Assainissement, Fossoyage, Assainissement Non Collectif).

Le budget est voté par chapitre.

PRESENTATION DETAILLEE
LE BUDGET PRINCIPAL

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ LES RECETTES (4 445 708,00 €)

Les recettes de fonctionnement se répartissent de la manière suivante au niveau des différents chapitres :

RECETTES	BUDGET PRIMITIF	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	BUDGET APRES BS
013 – Atténuations de charges	100 000,00	7 597,68	107 597,68
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 260 043,00	- 51 897,96	1 208 145,04
73 – Impôts et taxes	45 977 292,00	24 070,37	46 001 362,37
74 – Dotations et participations	9 238 116,00	86 813,72	9 324 929,72
75 – Autres produits de gestion courante	1 230 753,55	64 701,61	1 295 455,16
76 – Produits financiers	3 000,00	- 834,47	2 165,53
77 – Produits exceptionnels	20 000,00	126 063,01	146 063,01
78 – Reprise sur provisions	52 637,00		52 637,00
<i>Total Opérations réelles</i>	<i>57 881 841,55</i>	<i>256 513,96</i>	<i>58 138 355,51</i>
042 – Opérations d'ordre - Transferts entre sections	80 000,00		80 000,00
<i>Total Opérations d'ordre</i>	<i>80 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>80 000,00</i>
002 – Résultat de fonctionnement 2015 reporté	3 583 728,90	4 189 194,04	7 772 922,94
Total Recettes	61 545 570,45	4 445 708,00	65 991 278,45

⊗ Le chapitre 013 : Atténuation de charges (7 598 €)

Les recettes de ce chapitre comprennent les indemnités journalières versées par la C.G.S.S. et la SLI au titre des arrêts de maladie ainsi que diverses régularisations de cotisations aux organismes sociaux. Un ajustement de 7 598 € est effectué au BS 2016, ce qui porte le montant total sur ce chapitre à 107 598 €.

⊗ Le chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses (- 51 898 €)

Ce chapitre comprend principalement les recettes issues de la restauration scolaire. Les autres postes de recettes concernent les produits des régies : médiathèque, piscine, salle de fêtes, camions bars, pépinière ainsi que les concessions des cimetières. On compte également des redevances d'occupation versée par EDF et par les opérateurs de télécommunication.

Après BS, le niveau des recettes attendues pour 2016 sur ce chapitre est de 1 208 145 €, soit une diminution de 51 898 € par rapport au montant inscrit au budget primitif. Cette baisse provient principalement des fournitures de bus et de repas au CCAS. En effet, les marchés en groupements de commande sont à présent mis en place et le CCAS assure directement ses commandes auprès des fournisseurs. Budgétairement l'impact est nul puisque le budget communal ne supporte plus les commandes du CCAS non plus.

⊗ Le chapitre 73 : Impôts et taxes (+ 24 070 €)

Les recettes de ce chapitre sont essentiellement constituées par l'octroi de mer, les versements du T.C.O. (Attribution de Compensation et Dotation de Solidarité Communautaire) et les contributions directes. Les autres postes concernent le Fonds d'Intervention pour les Routes et le Transport (FIRT), la taxe sur l'électricité, les droits liés aux marchés, aux braderies, aux camions bars et aux taxis, et enfin, l'impôt sur les spectacles et les taxes sur les mutations.

Après l'ajustement effectué au BS (+ 24 070 €), le niveau des recettes attendues pour 2016 est de 46 001 362 €, montant stable par rapport aux réalisations de 2015 (46 071 851 €).

Il convient de préciser que l'évaluation du produit fiscal attendu pour 2016 est relativement délicate cette année. L'État nous appelle à être prudent par rapport aux bases prévisionnelles notifiées en début d'année. Ces dernières pourraient présenter des écarts significatifs par rapport aux bases définitives qui ne seront connues qu'en fin d'exercice. Cela s'explique par la non prise en compte d'un certain nombre d'éléments tels que l'exonération de taxes foncières accordées aux bailleurs sociaux dans le cadre des dispositions de la Politique de la Ville.

De manière prudentielle, l'estimation est effectuée sur l'hypothèse d'une évolution physique des bases de 1,5 %.

Evolution des bases 2016 / 2015

	Globale	Dont évolution Loi de finance	Dont évolution physique
2012	4,9 %	1,80 %	3,1 %
2013	3,9 %	1,80 %	2,1 %
2014	5,3 %	0,90 %	4,4 %
2015	2,2 %	0,90 %	1,3 %
2016 BS	2,5 %	1,00 %	1,5 %

⊗ Le chapitre 74 : Dotations et participations (+ 86 814 €)

Après l'ajustement effectué au BS (+ 86 814 €), le niveau des dotations et participations attendu est de 9 324 930 €. Il est à souligner que ce montant est en baisse de 671 975 € par rapport au montant encaissé l'année dernière (9 996 904 € en 2015). Cette diminution résulte principalement de la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) dans le cadre de la participation des collectivités à la réduction des déficits publics.

⊗ Le chapitre 75 : Autres produits de gestion courante (+ 64 702 €)

Ce chapitre comprend le produit des baux divers, dont les LTS. Après BS, le montant attendu pour 2016 est de 1 295 455 €, montant stable par rapport à 2015 (1 312 108 €).

⊗ Le chapitre 76 : Produits financiers (- 834 €)

Le chapitre enregistre les dividendes reçus au titre des participations détenues par la Ville dans le capital de sociétés. Après BS, le montant 2016 est de 2 166 € : SHLMR (2155 €) et Crédit Agricole (9 €).

⊗ Le chapitre 77 : Produits exceptionnels (+ 126 063 €)

Ce chapitre comprend principalement les dégrèvements obtenus sur les impôts locaux versés par la Commune, les pénalités perçues au titre de l'exécution des marchés, les montants versés par les assurances suite à des sinistres, les indemnités perçues au titre de procédures judiciaires et d'occupations sans titre du domaine public ainsi que les remboursements de tiers sur des facturations acquittées à tort.

Le montant attendu pour 2016 est de 146 063 € et se décompose principalement comme suit :

- les reversements suite aux dégrèvements de taxes foncières pour les exercices 2013 et 2014 : 54 234 € ;
- les remboursements d'avoir sur les factures d'EDF : 64 176 €.

⊗ Le chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté (+ 4 189 194 €)

Le résultat de fonctionnement reporté correspond à l'excédent de fonctionnement constaté sur la gestion 2015 lors du compte administratif voté en juin dernier.

Pour rappel, l'exercice 2015 a dégagé un résultat de clôture de 11,8 M€. Au compte administratif, une partie de ce résultat (4 M€) a été affectée en investissement, laissant ainsi un excédent de 7,8 M€ disponible en fonctionnement après affectation. Sur ces 7,8 M€, une partie (3,5 M€) a été reprise en fonctionnement au budget primitif 2016. L'autre partie (4,2 M€) est reprise au budget supplémentaire.

Après BS, le chapitre 002 enregistre ainsi la totalité l'excédent de fonctionnement après affectation constaté au compte administratif de 2015¹.

■ LES DEPENSES (4 445 708,00 €)

DEPENSES	BUDGET PRIMITIF	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	BUDGET APRES BS
011 – Charges à caractère général	8 630 000,00	300 000,46	8 930 000,46
012 – Charges du personnel et frais assimilés	30 550 000,00	2 460 000,00	33 010 000,00
65 – Autres charges de gestion courante	2 530 500,00	14 776,50	2 545 276,50
65541 – Subvention SIVU Rivière des Galets	40 000,00		40 000,00
657361 – Subvention Caisse des Ecoles	250 000,00		250 000,00
657362 – Subvention au CCAS	3 200 000,00		3 200 000,00
65738 / 6574 – Subvention aux associations et aux autres organismes publics	5 089 254,00	- 51 776,50	5 037 477,50
66 – Charges financières	1 908 415,89		1 908 415,89
67 – Charges exceptionnelles	250 000,00	251 000,00	501 000,00
68 – Dotations aux provisions	150 000,00	50 000,00	200 000,00
Total Opérations réelles	52 598 169,89	3 024 000,46	55 622 170,35
042 – Opérations d'ordre - Transferts entre sections	3 000 000,00		3 000 000,00
Total Opérations d'ordre	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
022 – Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00
023 – Virement à la section d'investissement	5 897 400,56	1 421 707,54	7 319 108,10
Total Chapitres sans réalisation	5 947 400,56	1 421 707,54	7 369 108,10
Total Dépenses	61 545 570,45	4 445 708,00	65 991 278,45

⊗ Le chapitre 011 : Charges à caractère général (+ 300 000 €)

Les dépenses à caractère général comprennent les achats de matières, de fournitures et de services nécessaires à l'exercice des missions de la Collectivité et au fonctionnement des services. Elles comprennent également les impôts et taxes acquittés par la Collectivité.

Le chapitre enregistre une augmentation de 300 000 € au BS. Cette inscription porte les crédits du chapitre 011 à 8 930 000 € (8 551 449 € de réalisation en 2015).

¹ La partie d'excédent affectée en investissement (4 M€) est reprise, en recettes d'investissement, au chapitre 10 lors du BS.

⊗ Le chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés (+ 2 460 000 €)

Le chapitre enregistre une augmentation de 2 460 000 € au BS. Cette inscription porte les crédits du chapitre à 33 010 000 € (contre 31 547 447 € de réalisation en 2015).

⊗ Le chapitre 65 : Autres charges de gestion courante (- 37 000 €)

Le montant des prévisions 2016 après BS est de 11 072 754 €. Les principaux postes concernent :

- les subventions aux associations, aux collèges et lycées, à l'École Supérieure d'Art de la Réunion, à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier et à la Sem Gem Port : 5 037 477 € ;

Il est à noter que les opérations relatives aux chantiers ACI "Aménagement du square Pierre Sémard et du Kabardock" (affaire 2016-109) et " rénovation du local commun résidentiel SHLMR ZUP 2" (affaire 2016-085) ont fait l'objet de subventions d'équipement. La diminution opérée sur ce poste de dépense (- 51 777 €) découle essentiellement des transferts de crédits opérés de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour le financement de ces subventions d'équipement.

- la participation de la Ville au CCAS : 3 200 000 € ;
- la subvention de la Ville à la Caisse des Écoles : 250 000 € ;
- la subvention de la Ville au SIVU Rivière des Galets : 40 000 € ;
- la contribution aux frais de fonctionnement du SDIS : 1 950 679 € ;
- les indemnités aux élus : 304 233 € ;
- les pertes sur créances irrécouvrables : 200 000 € ;
- les frais de gestion versés à la SEMADER pour la gestion des loyers du parc de LTS communal.

⊗ Le chapitre 66 : Charges financières

Le chapitre 66 enregistre principalement les charges d'intérêts des emprunts et des lignes de trésorerie.

Le montant inscrit au budget primitif (1,9 M€) ne connaît pas de variation au budget supplémentaire.

⊗ Le chapitre 67 : Charges exceptionnelles (+ 251 000 €)

Au budget primitif, une prévision de 250 000 € a été effectuée dans le cadre du traitement des ventes de LTS et pour faire face aux éventuelles charges exceptionnelles.

Le montant encaissé sur le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) 20414 est inférieur de 251 000 € au montant prévisionnel, ce qui entraîne la constatation d'une charge exceptionnelle au BS 2016 pour ce montant au BS 2016.

⊗ Le chapitre 68 : Dotation aux provisions (+ 50 000 €)

Au BS 2016, un montant de 50 000 € est inscrit au titre des provisions sur les créances irrécouvrables. Ceci ramène la dotation annuelle 2016 à 200 000 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

■ LES RECETTES (11 732 123,47 €)

RECETTES	BUDGET PRIMITIF	BUDGET SUPPLEMENTAIRE		BUDGET APRES BS
		RAR 2015	PREVISIONS NOUVELLES	
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 253 000,61		4 000 000,00	5 253 000,61
13 – Subventions d'investissement	3 257 354,00	1 359 837,53	761 659,56	5 378 851,09
16 – Emprunts et dettes assimilées	7 979 898,58		611 888,07	8 591 786,65
Total Opérations réelles	12 490 253,19	1 359 837,53	5 373 547,63	19 223 638,35
040 – Opérations d'ordre - Transferts entre sections	3 000 000,00			3 000 000,00
041 – Opérations patrimoniales	500 000,00			500 000,00
Total Opérations d'ordre	3 500 000,00	0,00	0,00	3 500 000,00
021 – Virement de la section de fonctionnement	5 897 400,56		1 421 707,54	7 319 108,10
024 – Produits des cessions			2 810 956,64	2 810 956,64
Total Chapitres sans réalisation	5 897 400,56	0,00	4 232 664,18	10 130 064,74
001 – Résultat d'investissement 2015 reporté			2 125 911,66	2 125 911,66
Total Recettes	21 887 653,75	1 359 837,53	11 732 123,47	34 979 614,75
			13 091 961,00	

⊗ Le chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves (+ 4 000 000 €)

Au BS 2016, l'ajustement (+ 4 000 000 €) concerne l'excédent de fonctionnement affecté en investissement lors du vote du compte administratif de 2015.

⊗ Le chapitre 13 : Subventions d'investissement (+ 761 660 €)

Après BS, au vue de l'avancement des opérations d'équipement, le niveau prévisionnel de subventions attendues est de 5 378 851 €. Au BS, l'inscription complémentaire de 761 660 € provient pour l'essentiel de subventions relatives à l'opération PNRU 2.

Le détail par politique publique est présenté en page 12.

⊗ Le chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés (+ 611 888 €)

Après BS, le prévisionnel d'emprunt est de 8 591 787 € décomposé comme suit :

- 5 279 899 € correspondant au traitement comptable de l'opération de réaménagement du prêt structuré à risque, basé sur l'évolution de la parité US Dollar / Franc Suisse CHF. Ce montant, inscrit au BP 2016, se retrouve en dépense et en recettes d'investissement et est donc neutre budgétairement ;
- 2 700 000 € correspondant à l'emprunt nouveau. Celui-ci a été réalisé dans le cadre de la sécurisation du prêt structuré à risque (Affaires n° 2016-002 et 2016-003 de Février 2016) et a été inscrit au BP 2016 ;
- 611 888 € correspondant à l'inscription du BS 2016. Cet emprunt sera réalisé, en tout ou partie, en fonction de l'avancée des opérations en dépenses d'investissement.

Ainsi, avec au maximum 3,3 M€ d'emprunts nouveaux cette année, le désendettement serait de l'ordre d'1 M€, ce qui permet de diminuer la dette par habitant de 19 €.

■ LES DEPENSES (8 280 954,77 €)

DEPENSES	BUDGET PRIMITIF	BUDGET SUPPLEMENTAIRE		BUDGET APRES BS
		PREVISIONS NOUVELLES	RAR 2015	
204 – Subventions d'équipement versées	541 814,33	5 581 460,39	1 385 641,63	7 508 916,35
20 – Immobilisations incorporelles	1 720 448,40	1 321 429,64	233 001,69	3 274 879,73
21 – Immobilisations corporelles	4 753 208,98	1 095 938,56	1 505 617,40	7 354 764,94
23 – Immobilisations en cours	4 305 701,80	316 252,50	1 286 745,51	5 908 699,81
1028 – Opération Hôtel de Ville	7 852,16	- 7 852,16		0,00
27 – Autres immobilisations financières	275 320,33	- 23 274,37	400 000,00	652 045,96
Total Opérations d'équipement	11 604 346,00	8 283 954,56	4 811 006,23	24 699 306,79
13 – Subventions d'investissement	66 716,70	- 2 999,79		63 716,91
16 – Emprunts et dettes assimilées	9 636 591,05			9 636 591,05
Total Opérations réelles	21 307 653,75	8 280 954,77	4 811 006,23	34 399 614,75

040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	80 000,00			80 000,00
041 – Opérations patrimoniales	500 000,00			500 000,00
Total Opérations d'ordre	580 000,00	0,00	0,00	580 000,00

Total Dépenses	21 887 653,75	8 280 954,77	4 811 006,23	34 979 614,75
		13 091 961,00		

⊗ Le chapitre 13 : Subventions d'investissement (- 3 000 €)

Au BS 2016, on ajuste le montant du remboursement d'un trop-perçu sur les subventions de l'ANRU.

⊗ Les chapitres 20, 204, 21, 23, 27 et 1028 : Les opérations d'équipement (+ 8 283 955 €)

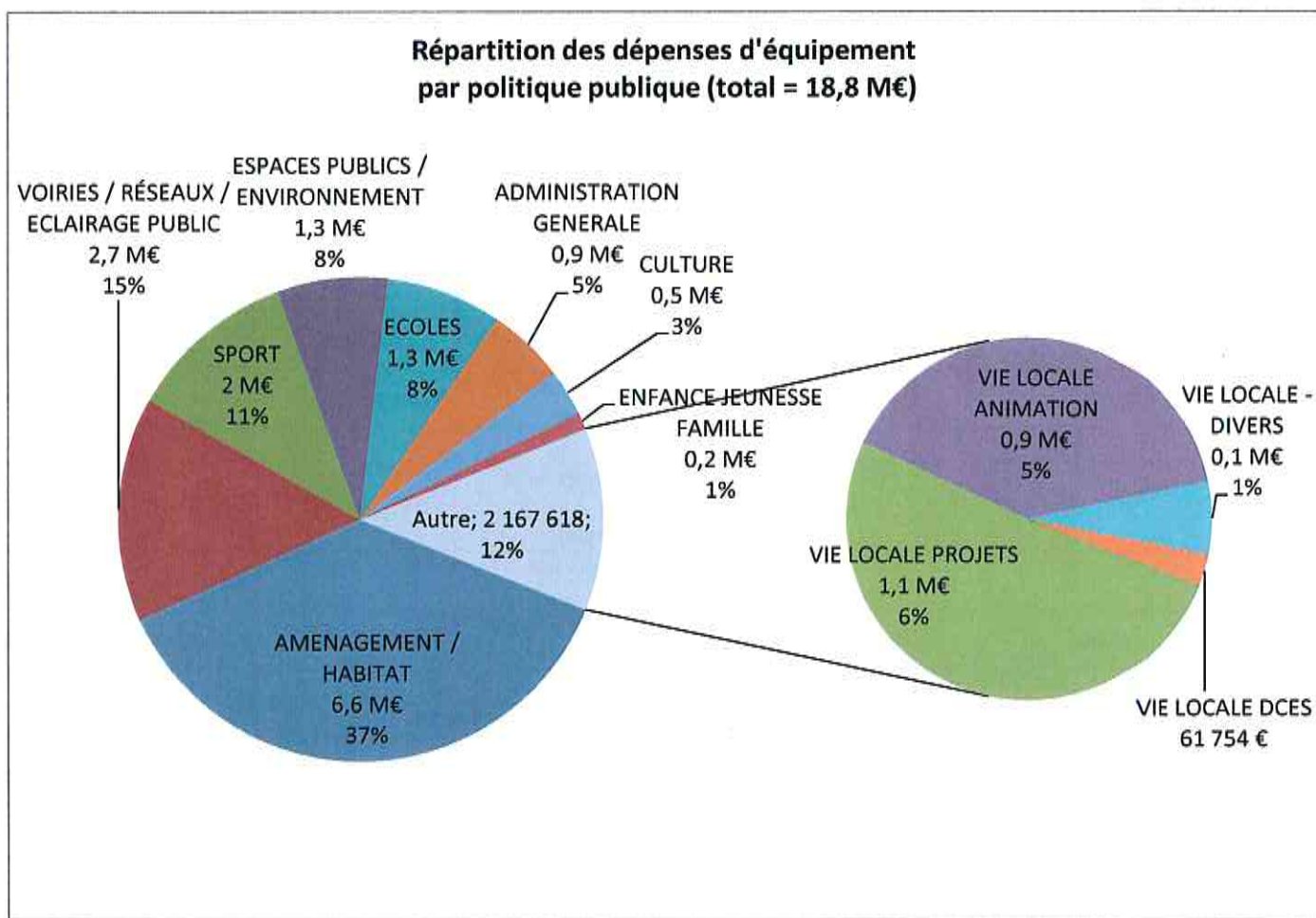
Les opérations d'équipement par politique publique sont détaillées ci après.

Sur les 8 283 955 € d'inscriptions nouvelles effectuées au BS, compte tenu du niveau d'avancement des opérations, 2 410 520 € sont fléchés sur les opérations présentées en annexe 1 ;

Le solde, soit 5 873 434 €, reste mobilisable en fonction de l'avancement de la programmation du programme d'investissements.

Pour les opérations en AP/CP (Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements), les CP sont présentés en *annexe 1*.

Les dépenses d'équipement se répartissent de la manière suivante :



OPERATIONS	BP	BS	RAR	TOTAL DEPENSES	TOTAL RECETTES
AMENAGEMENT / HABITAT	3 069 306	886 286	2 651 035	6 606 627	3 180 156
VOIRIES / RESEAUX / ECLAIRAGE PUBLIC	1 505 000	486 415	682 115	2 673 530	57 542
ESPACES PUBLICS / ENVIRONNEMENT	758 605	473 291	83 304	1 315 200	47 000
PATRIMOINE	704 000	117 691	191 690	1 013 381	16 692
CULTURE	432 500	61 510	51 718	545 728	192 025
ECOLES	1 290 349	- 110 141	194 304	1 374 512	320 944
ENFANCE / JEUNESSE / FAMILLE	150 000	50 000	-	200 000	69 124
SPORT	1 612 443	166 236	231 398	2 010 077	977 590
VIE LOCALE DCES	8 000	53 754	-	61 754	-
VIE LOCALE ANIMATION	937 307	- 75 507	-	861 800	193 548
VIE LOCALE PROJETS	702 332	-	400 000	1 102 332	-
DIVERS VIE LOCALE	8 231	- 2 054	135 555	141 732	219 419
ADMINISTRATION GENERALE	426 272	303 039	189 887	919 198	104 810
TOTAL	11 604 346	2 410 520	4 811 006	18 825 872	5 378 851

LES ECRITURES D'ORDRE

RAPPEL DES DONNEES

DEPENSES			CHAPITRES	RECETTES		
Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total Budget		Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total Budget
SECTION INVESTISSEMENT						
80 000,00		80 000,00	040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 000 000,00		3 000 000,00
500 000,00		500 000,00	041 – Opérations patrimoniales	500 000,00		500 000,00
580 000,00	0,00	580 000,00	Total Opérations d'ordre	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00
			021 – Virement de la section de fonctionnement	5 897 400,56	1 421 707,54	7 319 108,10
			024 – Produits des cessions		2 810 956,64	2 810 956,64
0,00	0,00	0,00	Total Chapitres sans réalisation	5 897 400,56	4 232 664,18	10 130 064,74
SECTION FONCTIONNEMENT						
3 000 000,00		3 000 000,00	042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	80 000,00		80 000,00
3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	Total Opérations d'ordre	80 000,00	0,00	80 000,00
50 000,00		50 000,00	022 – Dépenses imprévues			
5 897 400,56	1 421 707,54	7 319 108,10	023 – Virement à la section d'investissement			
5 947 400,56	1 421 707,54	7 369 108,10	Total Chapitres sans réalisation	0,00	0,00	0,00

⊗ Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (dépense de fonctionnement au chapitre 023 et recette d'investissement au chapitre 021) (+ 1 421 708 €)

Après BS 2016, le montant du virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) est de 7 319 108 €. Sur ce montant, 1 445 674 € correspondent à des produits de cessions réalisés en 2015. Pour mémoire, ce montant avait été maintenu en section de fonctionnement lors du compte administratif 2015 car les conditions suspensives liées à la vente n'étaient pas encore levées à la clôture de l'exercice.

Compte tenu du programme d'investissement prévisionnel, un montant de l'ordre de 2,5 M€ devrait être effectivement ponctionné sur les 7,6 M€ de virement disponible.

⊗ Le chapitre 024 : Produits des cessions (+ 2 810 957 €)

Au BS 2016, l'avancement des dossiers de cessions permet d'intégrer les recettes prévisionnelles suivantes :

- SCI A.I. : 2 347 557 € (affaire n° 2016-009) ;
- SCI LISE : 251 000 € (affaire n° 2016-066) ;
- SCI RUPHINE : 149 400 € (affaire n° 2015-20) ;
- SCCV Les Mascareignes : 63 000 € (affaire n° 2016-065).

LES PRINCIPAUX RATIOS

Les dispositions législatives et réglementaires imposent de joindre, au budget supplémentaire, un état faisant apparaître certaines données synthétiques sur la situation financière de la collectivité. Ces données synthétiques se présentent sous forme de ratios. Les ratios sont les résultats :

* soit d'un rapport entre deux grandeurs significatives du budget. Il s'agit alors **de ratios de structure** exprimés en pourcentage (%);

* soit d'une grandeur significative du budget rapportée à la population de la Commune. Ce sont des **ratios de niveau** exprimés en euros / habitant;

Les ratios obligatoires, au nombre de onze, comparés à ceux de l'année précédente, sont présentés ci-après :

N° Ratio	Ratio	CA 2015 (population = 36 179 hab.)	Après BS 2016 (population = 36 179 hab.)	Évolution 2015 / 2016 (en €)	Évolution 2015 / 2016 (en %)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population (en € / hab.)	1 491	1 537	46	3,1 %
2	Recettes réelles de fonctionnement / Population (en € / hab.)	1 663	1 607	- 56	- 3,4 %
3	Produits des impôts directs / Population (en € / hab.)	464	455	-9	- 1,9 %
4	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal national ²	1,31	-	-	-
5	Encours de la dette / Population	1 284	1 265	- 19	- 1,5 %
6	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement ³	79 %	79 %	0	- 0,1 %
7	Dotation Globale de Fonctionnement / Population (en € / hab.)	187	161	- 26	- 14,1 %
8	Dépenses Équipement Brut ⁴ / Population (en € / hab.)	200	502	302	-
9	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	58 %	59 %	-	2,3 %
10	(Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement	89 %	103 %	-	15,9 %
11	Dépenses Équipement Brut ⁴ / Recettes réelles de fonctionnement	11 %	31 %	-	-

■ Entre 2015 et 2016, le phénomène d'effet ciseau se matérialise par une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 46 € / habitant et une diminution des recettes réelles de 56 € / habitant (*ratios 1 et 2*).

■ **Au niveau des recettes de fonctionnement**, les faits marquants portent sur :

- la diminution de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) dans le cadre de la participation des Collectivités à la réduction des déficits publics (- 961 005 €), ce que traduit la réduction de 26 € / habitant de la Dotation Globale de Fonctionnement (*ratio 7*) ;
- la diminution de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) versé par le TCO : - 206 400 € ;

² Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal national : Indicateur général de pression fiscale. Si le rapport est supérieur à 1, cela signifie que la pression fiscale communale est supérieure à la moyenne nationale. Les données 2016 au niveau national ne sont pas encore connues.

³ Recettes réelles de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles).

⁴ Dépenses Equipement brut = chapitres 20/204/21/23 hors montant mis en réserve pour les dépenses futures.

- la diminution des recettes de contributions directes locales (-298 234 €) par rapport aux montants perçus en 2015. L'estimation du produit fiscal attendu est effectuée de manière prudentielle, compte tenu de la nécessité de prendre en compte des possibles évolutions défavorables des bases fiscales. Les taux ne variant pas en 2016, le produit des impôts directs passe de 464 € / habitant en 2015 à 455 € / habitant (*ratio 3*) ;
- pour le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal national (*ratio 4*), les bases d'imposition et les taux moyens nationaux ne sont pas encore connus.

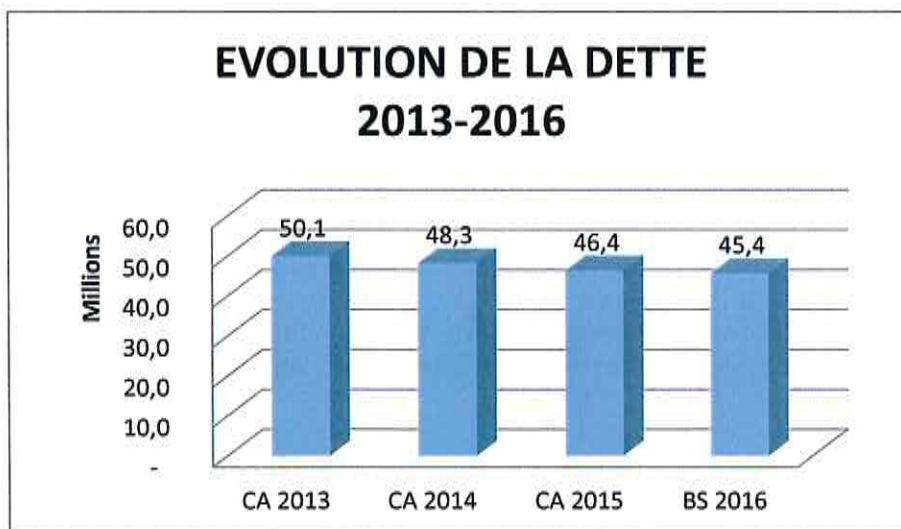
■ Au niveau des dépenses de fonctionnement,

L'exercice 2016 supporte une progression des charges de personnel qui résulte de la nécessité de structurer l'administration, de prendre en compte les évolutions de carrière et de la mise en œuvre du plan de valorisation du personnel. Le montant prévu pour 2016 est de 33 M€, en hausse de 1,5 M€ par rapport aux montants réalisés en 2015. Ainsi, la part des charges de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement est de 59 % après BS 2016 (*ratio 9*) contre 58% en 2015.

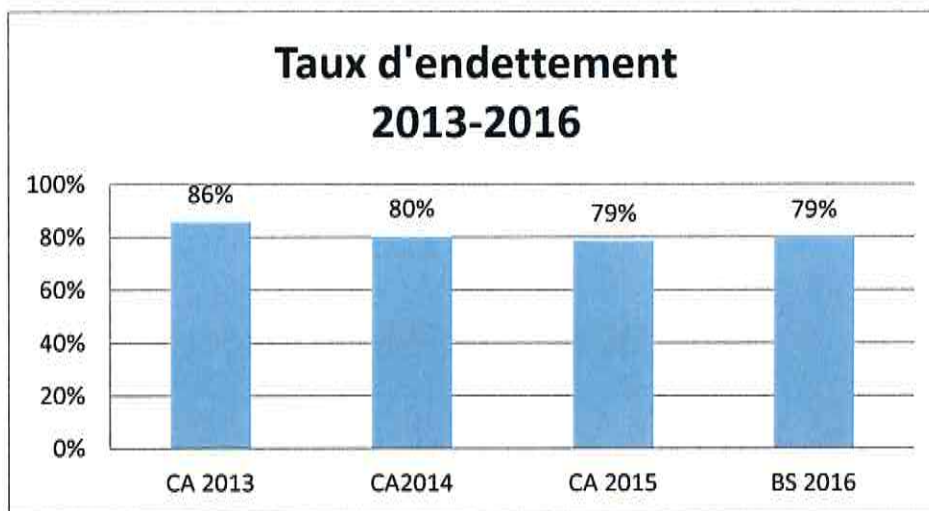
Comme annoncé au budget primitif, la capacité à dégager de l'autofinancement diminue (*ratio 10*), en dépit d'une démarche de diminution de l'endettement (*ratios 5 et 6*). Ces différents éléments conduisent à un résultat prévisionnel déficitaire de l'ordre de 0,5 M€ et à un déficit d'épargne d'environ 1,9 M€.

■ Concernant la dette, après BS, son montant prévisionnel est de 45,4 M€ à fin 2016, en diminution de 1 M€ par rapport à son niveau fin 2015.

Les efforts entrepris ont permis de diminuer sensiblement la dette de la Ville et de ramener le taux d'endettement⁵ (hors recettes exceptionnelles) de 86 % en 2013 à 79 % après le BS 2016 (*ratio 6*). Malgré tout, ce taux d'endettement reste élevé et la diminution programmée des recettes de fonctionnement évoquée ci-dessus contraint d'autant plus la capacité d'endettement de la Ville.

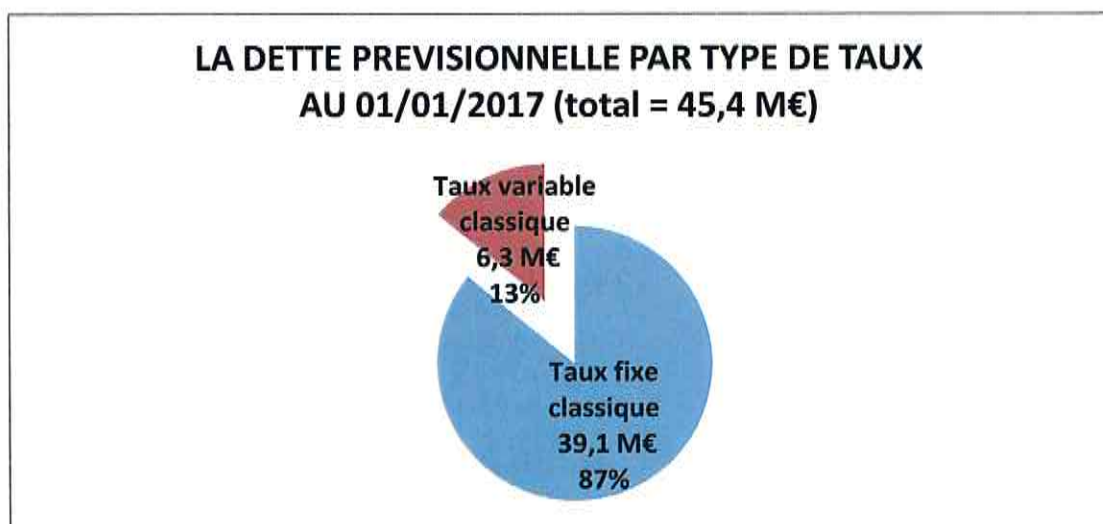


⁵ Taux d'endettement = Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement



Pour 2016, l'emprunt se limite à celui contracté en janvier dernier dans le cadre de la sécurisation du prêt structuré à risque, soit 2,7 M€, et à un nouveau prêt prévisionnel de 0,6 M€ qui sera contractualisé en fonction de l'avancée opérationnelle des opérations d'investissement, ce qui permet de diminuer la dette par habitant de 19 € (*ratio 5*).

Rappelons qu'en janvier 2016, dans le cadre du fond de soutien mis en place par l'État, la renégociation du prêt structuré à risque (dit « prêt toxique ») basé sur l'évolution de la parité Dollar USD / Franc Suisse (prêt n° MIS277923EUR002) en taux fixe classique à 2,99 % a permis de sécuriser et de clarifier les intérêts financiers payés par la Ville puisque l'ensemble de la dette sera en taux fixe ou taux variable classiques au 01 janvier 2017.



■ **Concernant l'investissement**, le montant total des dépenses d'équipement prévisionnel⁶ est de 18,8 M€.

Les dépenses d'équipement par politique publique sont détaillées en page 12.

⁶ Montant total des dépenses d'équipement prévisionnel = BP + BS + Restes à réaliser hors montant mis en réserve pour les dépenses futures.

LES BUDGETS ANNEXES

LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le budget supplémentaire du budget annexe du Service de l'Eau s'équilibre à hauteur de 7 429 146 € en section de fonctionnement et de 8 554 980 € en section d'investissement.

En section de fonctionnement, les recettes et les dépenses sont présentées ci-après par chapitre :

DEPENSES			CHAPITRES	RECETTES		
Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total Budget		Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total Budget
<i>Opérations réelles</i>						
			002 – Résultat de fonctionnement reporté (N-1)		7 429 146,46	7 429 146,46
			70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 400 000,00		1 400 000,00
261 000,00		261 000,00	011 – Charges à caractère général			
150 000,00		150 000,00	67 – Charges exceptionnelles			
411 000,00	0,00	411 000,00	Total Opérations réelles	1 400 000,00	7 429 146,46	8 829 146,46
<i>Opérations d'ordre</i>						
831 400,00	7 429 146,46	8 260 546,46	023 – Virement à la section d'investissement			
357 600,00		357 600,00	042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	200 000,00		200 000,00
1 189 000,00	7 429 146,46	8 618 146,46	Total Opérations d'ordre	200 000,00	0,00	200 000,00
1 600 000,00	7 429 146,46	9 029 146,46	TOTAL	1 600 000,00	7 429 146,46	9 029 146,46

En fonctionnement, la section s'équilibre à 9 029 146 €.

Les recettes du budget supplémentaire 2016 sont constituées par la reprise de l'excédent de 2015 (chapitre 002) pour un montant de 7 429 146 €.

Ces recettes complémentaires sont affectées en totalité au chapitre 023 (Virement à la section d'investissement).

En section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser et du résultat constaté au compte administratif de 2015, le budget supplémentaire 2016 se présente de la manière suivante par chapitre :

RECETTES

INVESTISSEMENT – RECETTES					
Chap.	Libellé	PREVISIONS 2016			Total Budget
		Budget Primitif	Budget Supplémentaire		
			RAR 2015	Prévisions nouvelles	
Opérations réelles					
10	Dotations, fonds divers et réserves			22 868,05	22 868,05
27	Autres immobilisations financières	180 000,00	23 490,97		203 490,97
Total Opérations réelles		180 000,00	23 490,97	22 868,05	226 359,02
Opérations d'ordre					
040	28 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	357 600,00			357 600,00
041	Transfert de droits à TVA	180 000,00			180 000,00
Total Opérations d'ordre		537 600,00	0,00	0,00	537 600,00
Chapitres sans réalisation					
021	Virement de la section de fonctionnement	831 400,00		7 429 146,46	8 260 546,46
Résultat d'investissement reporté					
001	Excédent 2015 reporté			1 079 474,41	1 079 474,41
Total Recettes		1 549 000,00	23 490,97	8 531 488,92	10 103 979,89
			8 554 979,89		

DEPENSES

INVESTISSEMENT – DEPENSES					
Chap.	Libellé	PREVISIONS 2016			Total Budget
		Budget Primitif	Budget Supplémentaire		
			RAR 2015	Prévisions nouvelles	
Opérations réelles					
20	Immobilisations incorporelles	200 000,00	32 930,74	210 000,00	442 930,74
21	Immobilisations corporelles	150 000,00	438 600,86	2 500 000,00	3 088 600,86
23	Immobilisations en cours	819 000,00	654 301,83	4 719 146,46	6 192 448,29
Total Opérations réelles		1 169 000,00	1 125 833,43	7 429 146,46	9 723 979,89
Opérations d'ordre					
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00			200 000,00
041	27 – Récupération de TVA	180 000,00			180 000,00
Total Opérations d'ordre		380 000,00	0,00	0,00	380 000,00
Total Dépenses		1 549 000,00	1 125 833,43	7 429 146,46	10 103 979,89
			8 554 979,89		

En investissement, la section s'équilibre à hauteur de 10 103 980 €.

Outre la reprise des Restes à réaliser en recettes (23 491 €), les recettes nouvelles concernent la reprise de l'excédent d'investissement reporté de 2015 (1 079 474 €), l'excédent de fonctionnement de 2015 affecté à la couverture du besoin de financement (22 868 €) et le virement de la section de fonctionnement (7 429 146 €).

Ces recettes (8 554 980 €) sont affectées à la couverture des dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23).

LE BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Le budget supplémentaire du budget annexe du Service de l'Assainissement s'équilibre à hauteur de 7 620 790 € en section de fonctionnement et de 8 276 786 € en section d'investissement.

En section de fonctionnement, les recettes et les dépenses sont présentées ci-après par chapitre :

DEPENSES			CHAPITRES	RECETTES		
Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total Budget		Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total Budget
<i>Opérations réelles</i>						
			002 – Résultat de fonctionnement reporté (N-1)		7 620 790,15	7 620 790,15
			70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	700 000,00		700 000,00
265 000,00	520 790,15	785 790,15	011 – Charges à caractère général			
100 000,00	100 000,00	200 000,00	67 – Charges exceptionnelles			
365 000,00	620 790,15	985 790,15	Total Opérations réelles	700 000,00	7 620 790,15	8 320 790,15
<i>Opérations d'ordre</i>						
170 000,00		170 000,00	042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	35 000,00		35 000,00
200 000,00	7 000 000,00	7 200 000,00	023 – Virement à la section d'investissement			
370 000,00	7 000 000,00	7 370 000,00	Total Opérations d'ordre	35 000,00	0,00	35 000,00
735 000,00	7 620 790,15	8 355 790,15	TOTAL	735 000,00	7 620 790,15	8 355 790,15

En fonctionnement, la section s'équilibre à 8 355 790 €.

Les recettes du budget supplémentaire 2016 sont constituées par la reprise de l'excédent de 2015 (chapitre 002) pour un montant de 7 620 790 €.

Ces recettes complémentaires sont affectées au chapitre 011 (Charges à caractère général), au chapitre 67 (Charges exceptionnelles) et au chapitre 023 (Virement à la section d'investissement).

En section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser et du résultat constaté au compte administratif de 2015, le budget supplémentaire 2016 se présente de la manière suivante par chapitre :

RECETTES

INVESTISSEMENT – RECETTES					
Chap.	Libellé	PREVISIONS 2016			Total Budget
		Budget Primitif	Budget Supplémentaire		
			RAR 2015	Prévisions nouvelles	
Opérations réelles					
13	Subventions d'investissement		62 380,94		62 380,94
27	Récupération de TVA	10 000,00		7 000,00	17 000,00
Total Opérations réelles		10 000,00	62 380,94	7 000,00	79 380,94
Opérations d'ordre					
040	28 – Amortissement des immobilisations	170 000,00			170 000,00
041	Transfert de droits à TVA	10 000,00		7 000,00	17 000,00
Total Opérations d'ordre		180 000,00	0,00	7 000,00	187 000,00
Chapitres sans réalisation					
021	Virement de la section de fonctionnement	200 000,00		7 000 000,00	7 200 000,00
Résultat d'investissement reporté					
001	Excédent 2015 reporté			1 200 405,20	1 200 405,20
Total Recettes		390 000,00	62 380,94	8 214 405,20	8 666 786,14
			8 276 786,14		

DEPENSES

INVESTISSEMENT – DEPENSES					
Chap.	Libellé	PREVISIONS 2016			Total Budget
		Budget Primitif	Budget Supplémentaire		
			RAR 2015	Prévisions nouvelles	
Opérations réelles					
20	Immobilisations incorporelles	150 000,00	71 028,17	600 000,00	821 028,17
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	36 457,87	600 000,00	686 457,87
23	Immobilisations en cours	145 000,00		6 962 300,10	7 107 300,10
Total Opérations réelles		345 000,00	107 486,04	8 162 300,10	8 614 786,14
Opérations d'ordre					
040	139 – Subventions transférées	35 000,00			35 000,00
041	27 – Récupération de TVA	10 000,00		7 000,00	17 000,00
Total Opérations d'ordre		45 000,00	0,00	7 000,00	52 000,00
Total Dépenses		390 000,00	107 486,04	8 169 300,10	8 666 786,14
			8 276 786,14		

En investissement, la section s'équilibre à 8 666 786 €.

Outre la reprise des restes à réaliser en recettes (62 381 €), la reprise de l'excédent d'investissement reporté de 2015 (1 200 405 €) et celle du virement de la section de fonctionnement (7 000 000 €), les ajustements concernent la récupération de la TVA au niveau des chapitres 27 et 041 à hauteur de 7 000 € pour chacun.

Ces recettes (8 276 786 €) sont affectées à la couverture des dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23).

LE BUDGET ANNEXE DE FOSSOYAGE

Le budget supplémentaire du budget annexe du Service du Fossoyage s'équilibre à hauteur de 102 447 €.

En section de fonctionnement, les recettes et les dépenses sont présentées ci-après par chapitre :

DEPENSES			CHAPITRES	RECETTES		
Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total Budget		Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total Budget
<i>Opérations réelles</i>						
			002 – Résultat de fonctionnement reporté (N-1)		100 447,28	100 447,28
			70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	10 000,00	2 000,00	12 000,00
10 000,00	100 447,28	110 447,28	011 – Charges à caractère général			
	2 000,00	2 000,00	67 – Charges exceptionnelles			
10 000,00	102 447,28	112 447,28	Total Opérations réelles	10 000,00	102 447,28	112 447,28
10 000,00	102 447,28	112 447,28	TOTAL	10 000,00	102 447,28	112 447,28

Au niveau des recettes, l'excédent de fonctionnement reporté de 2015 est de 100 447 €. Les recettes liées au fossoyage (cimetières marin et paysager) ont été ajustées de 2 000 €.

Les recettes supplémentaires sont affectées aux charges à caractère général (100 447 €) et aux charges exceptionnelles (2 000 €).

En section d'investissement, aucun mouvement n'a été constaté en 2015. Il n'y a donc aucune reprise à effectuer concernant le résultat et les restes à réaliser au titre de 2015.

LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le budget supplémentaire du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif s'équilibre à hauteur de 5 687 €.

En section de fonctionnement, les recettes et les dépenses sont présentées ci-après par chapitre :

DEPENSES			CHAPITRES	RECETTES		
Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total Budget		Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total Budget
<i>Opérations réelles</i>						
			002 – Résultat de fonctionnement reporté (N-1)		4 686,67	4 686,67
			70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	3 000,00	- 2 000,00	1 000,00
3 000,00	2 686,67	5 686,67	011 – Charges à caractère général			
3 000,00	2 686,67	5 686,67	Total Opérations réelles	3 000,00	2 686,67	5 686,67
3 000,00	2 686,67	5 686,67	TOTAL	3 000,00	2 686,67	5 686,67

Au niveau des recettes, l'excédent de fonctionnement reporté de 2015 est de 4 687 €. Les prévisions au chapitre 70 concernent les produits issus des diagnostics et des contrôles de conception des fosses septiques. Ces prévisions sont revues à la baisse compte tenu du prévisionnel d'activité ajusté.

Au niveau des dépenses, les prévisions au chapitre 011 concernent les prestations portant sur les diagnostics des fosses et les frais de gestion du service qui sont à facturer par la Ville.

En section d'investissement, aucun mouvement n'a été constaté en 2015. Il n'y a donc aucune reprise à effectuer concernant le résultat et les restes à réaliser au titre de 2015.

LES ANNEXES

ANNEXE 1 : LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES / CREDITS DE PAIEMENTS

	Année de création	CP 2016
Hôtel de Ville	2006	-
Réfection du Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) - Bâtiment B	2010	138 901,27
Réutilisation des eaux usées	2010	285 405,14
ANRU	2008	1 889 775,43
Écoles	2006	797 865,46
Réfection de l'église Jeanne d'Arc	2011	300 000,00
Construction du bâtiment du SDIS	2010	655 332,00

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des programmes :

	Année de création	AP	Réalisé 2015	CP 2016
Hôtel de Ville	2006	9 000 000	3 092,25	-
Kabardock	2011	1 750 000	2 964,97	-
Réfection du Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) - Bâtiment B	2010	4 200 000	330 669,13	138 901,27
ANRU	2008	14 000 000	471 024,71	1 889 775,43
Écoles	2006	7 220 000	744 647,85	797 865,46
Agrandissement de la Plateforme de services de l'Oasis	2010	250 000	-	-
Voiries de la Cité Ariste Bolon – Tranche 2	2012	3 610 000	-	-
Réfection de l'église Jeanne d'Arc	2011	890 000	7 662,83	300 000,00
Projet de réutilisation des eaux usées	2010	950 000	65 036,85	285 405,14
Construction du bâtiment du SDIS	2010	4 100 000	113 8881,71	655 332,00
Voiries de la ZAC Mascareignes (desserte SDIS)	2012	2 800 000	-	-

Il est à noter que l'opération Hôtel de Ville se clôture en 2016.